

## Les Aspres Agrivoltaïsme

# Un nouveau décret qui bouscule

**Publié mardi 9 avril 2024 au Journal officiel, le décret relance le débat sur les conditions permettant le maintien d'une activité agricole sous des panneaux photovoltaïques, et sur la légitimité même de cette voie de développement d'énergie alternative.**

Trop récent pour en percevoir l'ensemble des conséquences lié aux articles successifs, le décret questionne. Il vient compléter et amender la loi Aper (accélération de la production d'énergies renouvelables). Est-ce pour maîtriser un peu le développement anarchique et purement financier de l'activité industrielle ? Est-ce pour calmer les oppositions grandissantes qui se font jour dans les territoires ? Sans trop de risques d'erreur, on peut penser que les deux objectifs sont poursuivis.

## Un rendement financier remarquable

Les entrepreneurs se bousculent pour présenter leur projet. Ils s'adressaient aux communes en priorité, seules à même d'accorder les permis de construire en hauteur les ombrières photovoltaïques, sans trop de limites d'étendues. Le risque était donc grand de pressions, de corruptions et de non prise en compte de l'intérêt général (paysages détruits). D'autant que, à l'instar des installations éoliennes, des subsides financiers étaient promis aux communes « consentantes ». Dorénavant, ce sont les préfetures qui, avec l'avis de la DDTM (Direction Départementale des Territoires) et des chambres d'agriculture, prendront les décisions. Rappelons que les watts produits sont obligatoirement achetés par Enedis à un très bon tarif. Aucun risque de mévente dans cette organisation de production et de vente d'électricité alternative. Le décret contient aussi quelques éléments « protégeant l'activité agricole », évoquant à l'aide de parcelles témoins des comparaisons de qualité et de productivité. « Il faut que tout le monde s'y retrouve, et, si ça devient trop intéressant pour le propriétaire foncier, ça peut nuire à l'agriculture », commente ainsi le cabinet de la ministre déléguée à l'Agriculture Agnès Pannier-Runacher.



## Les contestations perdurent

Les associations environnementales continuent leur travail. « Il y a assez de places libres sur les toits inutiles des grands bâtiments autour des villes pour ne pas envahir des espaces naturels avec des structures métalliques. Il y a aussi d'autres méthodes agricoles pour faire baisser la température au sol, et conserver l'humidité dans des bonnes proportions ». C'est aussi l'avis de la confédération paysanne qui s'appête à déposer un recours contre ce décret. Des scientifiques eux-mêmes, dans un rapport, contestent les « bienfaits agricoles » des installations. Nous y reviendrons.

Michel Marc